

Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} décembre 2023

Conseil d'administration restreint du vendredi 8 décembre 2023
Délibération n°CAR-2023-2024-02

Projet : Fixation du nombre de membres du COS pour le recrutement d'un MCF en discipline « économie » - section CNU n°05

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu l'avis favorable de la commission scientifique du 14 novembre 2023

Il est proposé au conseil d'administration réunis en formation restreinte de fixer le nombre de membres composant le COS pour le recrutement d'un ou d'une MCF en économie (05).

La Présidente propose de fixer à 12 (douze) le nombre de membres du COS

Résultat du vote

Nombre de présents	05
Nombre de procurations	04
Votre « Pour »	09
Vte « Contre »	00
Abstentions	00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE

DECIDE :

- ✓ De fixer à 12 (douze) le nombre de membres constitution le comité de sélection du recrutement MCF économie section 05

Sabine SAURUGGER
Présidente du conseil d'administration en formation restreinte

